



Tirage au sort du Conseil de Participation citoyenne de Villeparisis

L'organisateur

La Ville de Villeparisis a souhaité créer le Conseil de Participation Citoyenne afin de favoriser la participation de l'ensemble des villeparisien-ne-s à la vie de la Cité. Ce règlement vise à définir les modalités du tirage au sort des membres du Conseil de Participation Citoyenne. La Ville organisera le renouvellement du Conseil de Participation Citoyenne à mi-mandat en 2023.

Les participants

L'appel à candidatures a été ouvert du 18 janvier 2021 au 28 février 2021, à tout habitant de Villeparisis, âgé de plus de 16 ans et n'étant pas élu au Conseil municipal.

Le Conseil de Participation Citoyenne sera composé de 35 habitants volontaires et bénévoles, ainsi que de 35 suppléants. Ils seront tous tirés au sort.

Les modalités de participation

Pour participer, chacun des candidats a fait acte de candidature, à l'aide du formulaire de candidature au Conseil de Participation Citoyenne.

Ce formulaire a été mis en ligne sur le site internet de la Ville, diffusé sur les réseaux sociaux de la Ville et distribué dans le journal municipal « Villeparisis le Mag » du mois de février 2021, accompagné d'un dossier explicatif. La Ville a également confié à son prestataire, le cabinet de conseil *Etat d'Esprit Stratis*, une mission d'enquête et de mobilisation par téléphone auprès d'habitants contactés de façon aléatoire (via les « pages blanches »).

Enfin, il a également été mis à disposition des habitants auprès des urnes disposées dans plusieurs équipements :

- Guichet unique, à l'Hôtel de Ville,
- Centre Communal d'Action Sociale, à l'Hôtel de Ville,
- Médiathèque Elsa Triolet,
- Maison pour Tous Jacques Marguin,
- Espace Municipal de la Jeunesse.

Les modalités du tirage au sort

Le tirage au sort des membres du Conseil de Participation Citoyenne aura lieu le jeudi 25 mars 2021, à 18h00, en salle des Mariages à l'Hôtel de Ville de Villeparisis.

Il sera réalisé par Maître Thérèse Yanan, Huissier de justice (basée au 5 Rue de Ruzé 77270 Villeparisis), en présence de Frédéric Bouche, Maire de Villeparisis et Michèle Pélabère Adjointe au Maire chargée de la participation citoyenne.

Par souci de transparence, un représentant par groupe politique du Conseil Municipal a également été invité au tirage au sort, qui se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le tirage au sort sera diffusé en direct sur la page Facebook de la Ville, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'y assister, malgré les contraintes sanitaires.

Le résultat du tirage au sort sera annoncé en direct par l'huissier de justice et fera l'objet d'un procès-verbal de constat. Chacun des participants sera contacté à l'issue du tirage au sort par les services de la Ville de Villeparisis.

Le déroulé du tirage au sort :

La Ville a souhaité favoriser la participation des jeunes habitants en ouvrant la possibilité de candidater au Conseil de Participation Citoyenne dès 16 ans. Dans le prolongement de cette démarche, la Ville fait donc le choix de réserver 5 sièges pour les 16-24 ans au sein du futur Conseil de Participation Citoyenne. Un premier tirage au sort sera ainsi réalisé dans une première urne parmi les candidatures des jeunes.

Le tirage au sort se poursuivra avec deux urnes distinguant les femmes et les hommes, afin de veiller à un équilibre du Conseil de Participation Citoyenne proche de la parité. 15 membres seront alors tirés au sort dans chacune des urnes. Les 35 membres titulaires du Conseil de Participation Citoyenne seront alors désignés.

La démarche sera alors répétée une seconde fois (tirage au sort dans les trois urnes), pour identifier les 35 suppléants.